

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Veuve Moustahsine
TIBARI

Déclaration de Maladie : N° S19-0049690

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0011875 Société : A72135
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : Moustahsine TIBARI Date de naissance : Dec 2011
 Adresse : Jnane Louze Casa /oulja
 Tél. : 0678917070 Total des frais engagés : 284,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08/08/23
 Nom et prénom du malade : Amine Khachia Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : *sexuelle*
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le :
 Signature de l'adhérent(e) :



Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
 Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

AXANT
LOT: 230468
DLUO: 05/2026
87:00CH
Laboratoires Deva Pharmaceuti

Extrait de l'huile de sésame (
Excipient
Excipient à effet notoire: H
Conserver à une températu
Ne pas Laisser à portée et
Pour les indications, les cc
PPV: 140,00 Dhs

UT. AV : *Yeroo*
PPV (DH) :

LOT : 23E008
PER : 05 2026
ELUDRIL
SOLUTION 90 ML
P.P.V : 17DH70
6 118000 010548



Docteur Amina LATIFI EP HALLI

DERMATOLOGIE VENEROLOGIE

Ex. Médecin chef de l'hôpital Aïn Chock

- Maladies de la Peau, Cheveux, Ongles
- Maladies Sexuellement Transmissibles
- Cosmétique
- Allergologie
- Chirurgie de la peau
- Laser



الدكتورة أمينة لطيفي حرم هلي

إختصاصية في الأمراض الجلدية والتناسلية
طبيبة رئيسية سابقا بمستشفى عين الشق

- أمراض الجلد والشعر والأظافر
- الأمراض التناسلية
- التجميل
- جراحة الجلد والأظافر
- أمراض الحساسية
- العلاج بالليزر

Casablanca le : 2008-08-23 : الدار البيضاء في

Ames Fhadak

8700

- Reboam B6 300mg

1 tablet laser



Pharmacie MILAD
Mme Samira MILAD
283, Bd Sidi Abderrahmane
Hay Salam - C.I.L. - Casablanca
Tel: 0522 94 65 80 - 0522 94 29 49
INPE: 092042854

140,00

- Creme Rebo



40,00 (1)

- poudre CP 20mg



17,70 2cp de 1/2 vemu d'eeu en suspension buccale

- Ebeclup baen automati laser



284,70

(1x1)

Docteur Amina LATIFI Ep. HALLI
DERMATOLOGIE - VENEROLOGIE
102, Bd. Oum Errabii Hay Mazola
Résidence Selma Etg.1 Casablanca
Tél: 0522 897 652 - INPE: 091037903